BORNE LED EXTERIEURE CURVE à détection Ref.111726

CONSERVER CES INSTRUCTIONS

CARACTERISTIQUES :

- Tension d'alimentation : 220-240V/50Hz
- Puissance: **10W**
- LED SMD (Led non remplaçables)
- Classe de protection contre les chocs électriques : classe I.
- Convenant au montage direct sur des surfaces normalement inflammables (telles que bois).
- Protection contre la pénétration des poussières et contre les projections d'eau (IP 44).
- Distance de détection : 8m
- Angle de détection : environ 120°
- Fonctionnement du détecteur la lumière, en pénombre et en obscurité.
- Période d'allumage de la lampe : de 10 secondes (±5s) à 4 minutes (±2min).

INSTALLATION :

Pour procéder à l'installation (ou à toute intervention sur l'appareil), interrompre l'alimentation électrique.

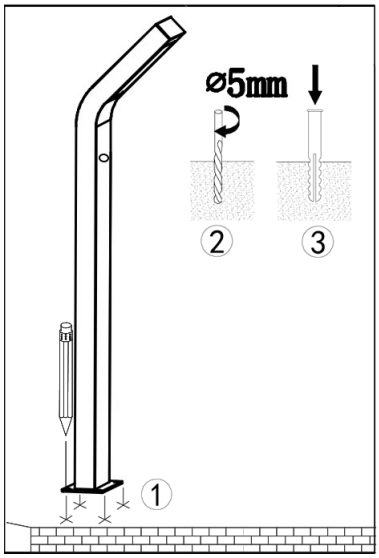

- Présenter le socle de l'appareil à l'endroit choisi, puis matérialiser sur le plan support l'emplacement de ses vis de fixation.
- Percer les trous correspondants, puis mettre en place les chevilles fournies.

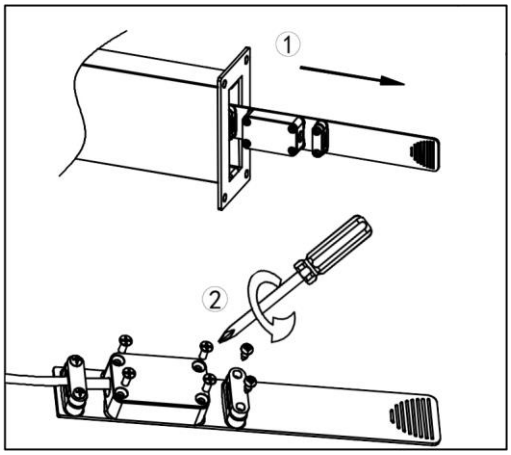

- Extraire le boitier de raccordement du luminaire.
- Déposer le capot à l'aide des 4 vis.
- Dévisser les deux vis du passe-câble.

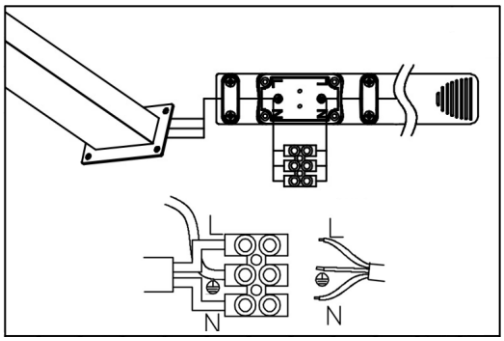

- Introduire le câblage de l'installation au travers de la traversée souple disposée sur le boitier de raccordement. Pour assurer une bonne étanchéité, la traversée devra être percée à un diamètre inférieur à celui du câblage.
- Raccorder le conducteur de « terre » (vert/jaune) sur le bornier repéré ⏚, puis raccorder le conducteur de « phase » (marron) sur le bornier repéré « L », puis le conducteur « neutre » (bleu) sur le bornier repéré « N ».

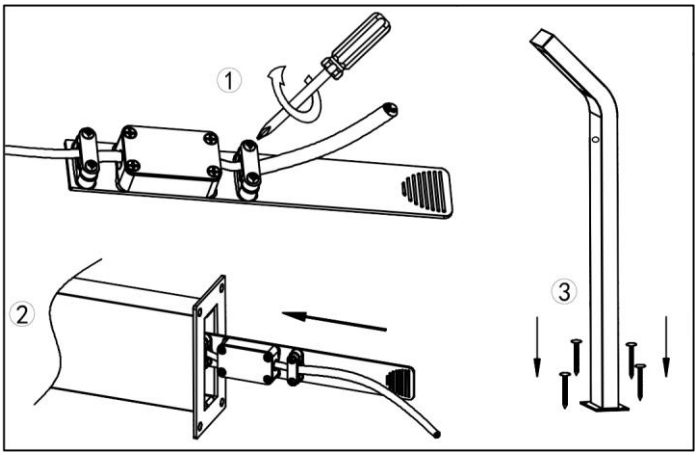

- Réassembler le boitier de raccordement.
- Insérer le boîtier à l'intérieur du luminaire
- Fixer le socle du luminaire sur le plan support au moyen des vis fournies.

Rétablir l'alimentation électrique et vérifier le bon fonctionnement de votre appareil.

REGLAGE DU DETECTEUR

Position 1 : détecteur ouvert et actif

Position 2 étecteur fermé, réglages accessible

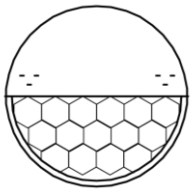

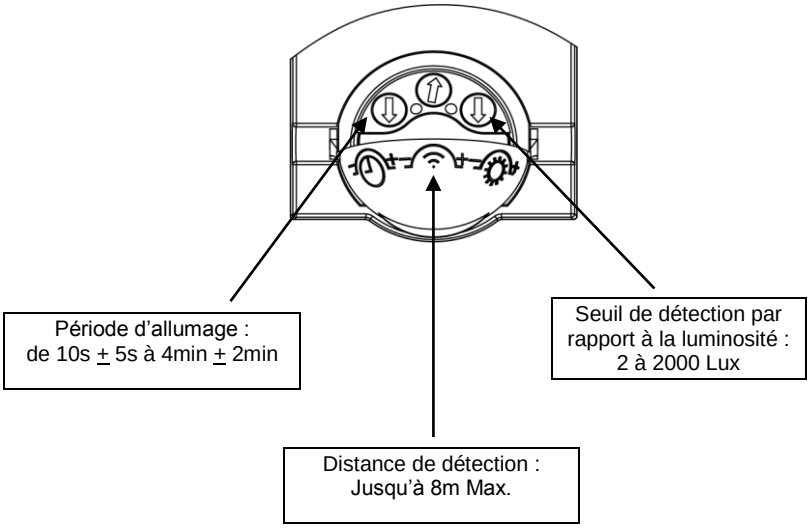

PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Les diodes électroluminescentes ne sont pas remplaçables ; en fin de vie de celles-ci, l'appareil devra être mis au rebut.

Les produits électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères et devront être déposés dans les aménagements spécifiques prévus pour leur recyclage; en cas de besoin demander conseil au point de vente ou à votre mairie.